

Aussitôt, le Ministre d'Etat, le marquis d'Herfort, le prince Radziwill, le prince Galitzin, le prince Demidoff, s'empressèrent de se faire inscrire chez lui et de solliciter des toiles princièrement payées. Une de nos grandes maisons de soieries fit reproduire *le Christ aux emblèmes eucharistiques*, (1) consécration précieuse du mérite de cette œuvre. Il n'y avait plus de doute, c'était la victoire, le succès, la popularité. Fier de si hauts témoignages, Saint-Jean redoubla de zèle; il ne pouvait suffire aux demandes et ne quittait plus ses pinceaux. Un autre se fût lassé; lui, soutenu par un courage à toute épreuve et par l'amour de sa famille, à laquelle il était heureux de créer un bel avenir, produisait avec une fécondité sans exemple et, en même temps, avec une conscience et une fidélité qui excluaient toute défaillance. Il avait beau produire, il n'est pas une de ses toiles dont son magnifique talent pût rougir.

La Belgique et la Hollande, patrie des plus célèbres peintres de fleurs, apprécièrent surtout notre brillant compatriote. Là, était sa seconde patrie; là, il était chez lui. En 1847, il fut nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam; en 1855, il fut reçu membre de l'Académie de Lyon. Son discours de réception eut pour sujet : *De l'influence des Beaux-Arts sur l'industrie lyonnaise*. Lyon, in-8°, 16 pages. En même temps, l'Académie de Bruxelles lui offrit le fauteuil, resté vide jusqu'à ce jour, de Van Huysum et le roi des Belges lui envoya la croix de Léopold.

Cette même année, Saint-Jean avait mis au Salon, à Paris, un *Bénitier entouré de roses mousseuses*. En présence de ce chef-d'œuvre, un jury distrait n'accorda qu'une nouvelle médaille de seconde classe à l'artiste étonné qui ne se plaignit pas. Averti par les protestations du public et de la presse, le Ministre d'Etat s'empressa d'offrir au célèbre Lyonnais une médaille d'or de première classe, et la voix de la foule fut heureuse de proclamer que la récompense était digne de l'œuvre, autant que celle-ci était digne elle-même des plus hautes faveurs du Gouvernement.

---

(1) La maison Lamy et Giraud, quai de Retz, 3.